



Mairie de COURCHAPON
5 Grande Rue
25170 COURCHAPON



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 26 AVRIL 2024

Le vendredi 26 avril 2024,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 26 avril 2024, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie à 20 heures 30, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick HUMBERT, Maire.

Présents : Mme Catherine VOISIN, M Julien MAUBLANC, M Alvaro PEREIRA, M Frédéric SIMON.

Pouvoir : Mme Amélie TONEATTI donne procuration à M Patrick HUMBERT

Absents : Mme Corinne ARNOUD, M André CRETOT.

Formant la majorité des membres en exercice

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Julien MAUBLANC est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire soumet au vote les procès-verbaux des 29 mars 2024 et 05 avril 2024.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1- AVENANT CONVENTION DPO (DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES) ADAT :

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 à la convention de mission Délégué à la Protection des Données, signée le 09 mai 2018, pour la réalisation optionnelles (hors pack de base) proposée par l'Adat. Cet avenant a pour objet de préciser les modalités dans lesquelles les missions optionnelles de DPO seront réalisées par l'Adat au bénéfice de la collectivité qui en fait la demande.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le maire à signer cet avenant.

Vote : Unanimité

2- ZAER (ZONE ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES) :

Monsieur le Maire fait part qu'il y a lieu de décider de définir un zonage pour les énergies renouvelable sur la commune.

Monsieur le Maire propose d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toits de la mairie et des logements communaux, rue du Val de l'Ognon, et indique que le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon a le projet d'installer aussi des panneaux photovoltaïques, et propose tout le village. En ce qui concerne l'éolien Monsieur le Maire propose le bois de Vauboulon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches pour l'installation de panneaux photovoltaïques et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Vote : Unanimité

3- REMBOURSEMENT FACTURE :

Monsieur le Maire présente la facture du site internet Herbicide.fr pour l'achat de produit herbicide dont le montant s'élève à 287,80 €, avancé par lui-même.

Monsieur Patrick HUMBERT ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le remboursement de cette facture d'un montant de 287,80 € à Monsieur Patrick HUMBERT.

Vote : Unanimité

4- SUBVENTIONS DE DROIT PRIVE :

Les conseillers décident de verser aux associations les subventions suivantes : ELIAD : 50,00 € ; Fondation du patrimoine : 50,00 € ; Asparel : 50,00 € ; La Lanvertoise : 50,00 € ; La Distraction des Malades : 100,00 € ; Association sportive et culturelle de Courchapon : 300,00 € ; Association ACDC : 900 €. Et n'octroie aucune subvention à l'Association « Harmonie de Pin ».

Vote : Unanimité

5- QUESTIONS DIVERSES :

Aucun point n'est abordé.

LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 45.



Le Maire,
M. Patrick HUMBERT